

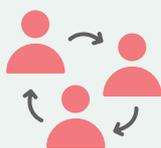


14

PROPOSITIONS



INNOVER



PROMOUVOIR



CONSTRUIRE

pour participer au débat public

#Nexempour2017

Éditorial

À l'origine de la création de Nexem, se trouve **une ambition**, celle de **promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles**, conformément aux valeurs qui animent et fédèrent la communauté des adhérents de Nexem : respect de la dignité et de la place des personnes, reconnaissance de métiers adaptés et des professionnels qui exercent à leurs côtés, promotion d'une société solidaire et inclusive.

Mais Nexem, c'est bien plus que cela.

Nexem, c'est un collectif fondé sur un socle de valeurs partagées :

- > **celles de l'économie sociale et solidaire** - unis par leur statut d'employeur, ses adhérents ont choisi de se regrouper pour partager leur expérience et proposer des solutions porteuses de sens et adaptées aux besoins des personnes vulnérables, de leur entourage et de celles et ceux qui les accompagnent ;
- > **celles d'un engagement fondé sur les valeurs républicaines** - respect de la démocratie, de la laïcité, des droits fondamentaux et de l'égalité de tous devant la loi, principes sur lesquels reposent la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Nexem, c'est aussi une façon d'être employeur différemment. À ce titre, elle entend :

- > **promouvoir l'innovation**, comme levier pour l'action, afin de stimuler les programmes expérimentaux, d'encourager les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves sur les territoires et de répondre ainsi aux enjeux et défis de demain ;
- > **faire reconnaître l'action sociale et médico-sociale comme un véritable investissement pour l'avenir.** Les politiques publiques qui en découlent génèrent en effet des économies à moyen terme en favorisant l'inclusion sociale des personnes vulnérables et leur insertion sur le marché du travail ;
- > **se mobiliser pour une Europe solidaire** plus forte, grâce à des politiques et des financements ciblés.

À l'heure où le débat public est déterminant pour notre pays, il est nécessaire pour Nexem de faire entendre sa voix dans le dialogue avec les partenaires sociaux, la puissance publique et les représentants élus, qui doivent **mettre la question sociale au cœur de leur projet politique.** Pour que chacun, à sa place, puisse être vecteur de changement et acteur responsable de la société civile.

Nous avons foi en l'avenir, en la jeunesse et en la capacité des femmes et des hommes à s'entraider et à construire ensemble le monde de demain. C'est cette conviction qui forge notre responsabilité, et c'est en son nom que nous allons contribuer aux débats. Plus qu'un programme, nous attendons des candidats aux différentes élections une vision, **la vision d'une société dans laquelle la différence est source de richesse**, d'une société qui inclut en son sein tous les individus qui la composent, même et surtout les plus fragiles. C'est cette vision que nous promouvons et c'est elle que nous souhaitons voir portée.

Guy Hagège, président de Nexem

Chiffres clés

10 000 établissements
et services

300 000 salariés

17 délégations
régionales

5 secteurs :

- > personnes handicapées
- > protection de l'enfance
- > insertion
- > personnes âgées
- > sanitaire

Les 4 missions de Nexem

1 MODERNISER LE DIALOGUE SOCIAL

En œuvrant en faveur d'un nouvel environnement conventionnel et en contribuant à structurer la branche professionnelle du secteur associatif social, médico-social et sanitaire.

2 AGIR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Que ce soit au niveau local, national ou européen, Nexem fait le choix d'être acteur et moteur de son secteur en représentant ses adhérents dans les différents lieux de réflexion et de décision publics.

3 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

Nexem les accompagne sur toutes leurs problématiques (droit social, ressources humaines, gestion, systèmes d'information...) et adapte son offre à leurs besoins.

4 ANTICIPER L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

En se dotant d'une activité de veille et de prospective, Nexem se donne les moyens d'être à l'écoute des innovations et des évolutions structurantes du secteur.

Nexem, la nouvelle organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif

Principal représentant des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire depuis le 1^{er} janvier 2017, **Nexem entend investir les débats** et contribuer à la réflexion sur les politiques publiques à mettre en place pour répondre au mieux à l'évolution des besoins des personnes accueillies et accompagnées.

La nouvelle organisation poursuit l'engagement de ses deux entités fondatrices, la Fegapei et le Syneas, en faveur de la préservation de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables au sein d'une société toujours plus inclusive et participative.

Elle négocie dans le cadre de la convention collective du 15 mars 1966 (CCN 66) et des accords CHRS et est membre fondateur de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

UN RÉSEAU RÉGIONAL, NATIONAL ET EUROPÉEN

Investis sur les territoires, les adhérents de Nexem sont des interlocuteurs réguliers des agences régionales de santé (ARS), des conseils départementaux et régionaux. Ils travaillent également avec les directions départementales de la cohésion sociale, ainsi qu'avec les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et d'autres interlocuteurs en région (protection judiciaire de la jeunesse...).

Au niveau national, Nexem participe activement à de nombreuses instances : par exemple, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH), la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC), la Conférence nationale de santé (CNS), le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) au titre de l'UDES.

Au niveau européen, Nexem est membre du Centre des employeurs et entreprises fournissant des services publics (CEEP) et de l'Association européenne des prestataires de service pour les personnes en situation de handicap (EASPD).

Forte de l'expérience de ses adhérents et de ses réseaux, Nexem entend **dialoguer avec le législateur, le gouvernement, les administrations centrales et locales** pour participer à l'élaboration des politiques publiques qui touchent les secteurs d'activité de ses adhérents.

Innover, investir, construire une Europe solidaire

La création de Nexem s'inscrit dans une dynamique irrépensible : celle d'un monde en mutation qui réinterroge profondément nos modes de pensée et d'action.

L'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées, la lutte contre l'exclusion, la protection de l'enfance, au sein d'une société portée par une économie sociale et solidaire (ESS), sont au cœur de l'action de Nexem. Cette mission d'intérêt général est investie en premier lieu par les acteurs publics - État, collectivités territoriales...-, mais aussi privés, tels que les corps intermédiaires (syndicats, organisations professionnelles, associations...) et certains acteurs du secteur privé lucratif.

Ce partage nécessaire pour que vive l'action publique exige que les acteurs concernés soient responsables, exercent leurs missions en complémentarité et soient ouverts au changement.

Car nous sommes tous interpellés par des défis majeurs dont :

- > **la montée des inégalités et la remise en cause de la solidarité.** Alors que les besoins sociaux sont en constante augmentation, la réponse de la société est sans cesse réinterrogée, pour des raisons politiques et/ou économiques ;
- > **l'émergence d'un nouveau monde technologique** dans lequel le numérique révolutionne notre rapport au travail, nos modes de consommation, de production et d'appréhension de notre environnement, y compris professionnel, et nos pratiques. C'est une révolution qui exige et permet à la fois la découverte et l'innovation.

Le secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif se trouve aujourd'hui au carrefour de ces mutations et interrogations. Pour peser dans les décisions et les choix qui vont structurer la société de demain, Nexem est prête à mettre à profit la capacité d'anticipation et d'action de ses adhérents en étant un acteur du changement qui interpelle, propose et critique pour construire.

Il y a donc **urgence à apporter des réponses crédibles, pertinentes et novatrices** pour permettre aux publics les plus fragiles de participer à une société plus inclusive et solidaire.

Nos concitoyens sont ou seront tous concernés dans leur vie personnelle ou à travers leurs proches.



5 M de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.



840 000 actifs sont demandeurs d'emploi depuis plus de 3 ans.



1,2 M de personnes âgées sont considérées en perte d'autonomie.



200 000 personnes vivent sans domicile ou dans un abri de fortune.



2,5 M de Français bénéficient d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

Pour renforcer l'action dans ces domaines, Nexem s'engage à travers **14 propositions transversales** à :

- > **ancrer l'innovation dans les politiques publiques sociales et médico-sociales** et en faire une priorité dans une approche intégrée en faveur de la jeunesse, des personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap et en difficulté d'insertion;
- > **faire reconnaître l'action sociale et médico-sociale comme un investissement**, et non comme un coût pour la collectivité;
- > **construire une Europe solidaire** à la hauteur des défis qui se posent.

Pour mettre en œuvre ces propositions, Nexem s'engage sur deux points :

- > **la qualité des relations entre les pouvoirs publics et les associations**, et plus généralement les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Nexem attache en effet une grande importance aux initiatives qui peuvent se référer à la charte des engagements réciproques entre l'État et les associations, à laquelle se sont jointes l'Assemblée des départements de France (ADF) et l'Association des régions de France (ARF). Elle souhaite qu'une concertation soit lancée pour enrichir et décliner cette charte au niveau national et territorial dans le champ du secteur social, médico-social et sanitaire;
- > face à l'explosion des besoins, se pose **la question du financement**. À l'issue des élections présidentielles et législatives, des choix seront faits et engageront le pays. Nexem, organisation responsable, est prête à proposer et promouvoir des pistes à même de conjuguer innovation, solidarité et efficacité. Cela implique, pour Nexem, d'ouvrir le débat **sur la fiscalité du secteur non lucratif** et les objectifs poursuivis. Au-delà de la baisse significative des fonds publics et de la dimension concurrentielle qui existe désormais dans certains domaines de l'action sociale et médico-sociale, **Nexem entend réinterroger un environnement juridique et fiscal spécifique, désormais inadapté** au regard des missions d'intérêt général que poursuivent les associations, et des modalités d'exercice nécessaires à leur mise en œuvre.

#Nexempour2017



INNOVER

un engagement indispensable

Les mutations sociales, économiques, sociologiques et technologiques créent de nouvelles opportunités de développement. Pour que celles-ci profitent au plus grand nombre, elles doivent s'incarner dans des choix innovants dans lesquels les acteurs associatifs ont un rôle central à jouer.

Le secteur social et médico-social est né et s'est développé pour répondre à des besoins non pourvus par les pouvoirs publics :

- > hier, les premières réponses apportées par la société civile aux besoins sociaux non satisfaits par les pouvoirs publics ont été le fait d'initiatives associatives;
- > aujourd'hui, les associations poursuivent inlassablement ce devoir d'innovation en imaginant des solutions nouvelles face à des besoins en constante augmentation;
- > le monde de demain impose une plus grande créativité pour inventer des manières différentes de voir et de faire.

L'innovation sociale définie dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le patrimoine génétique des associations gestionnaires et figure, à ce titre, au cœur de l'action de Nexem.

À ce jour, peu de dispositifs soutiennent l'innovation. Il convient donc de mettre en œuvre les conditions financières et humaines, et la réflexion nécessaires pour engager ce mouvement, en faire une priorité et le pérenniser.

Nos propositions en faveur de l'innovation

PROPOSITION #1

> Créer un crédit d'impôt Innovation sociale pour les associations

Les entreprises bénéficient du crédit d'impôt recherche (CIR) pour financer leurs programmes de recherche et d'innovation via un crédit d'impôt sur les sociétés. Comme dans le secteur privé lucratif, l'action sociale et médico-sociale nécessite le développement de nouvelles méthodes d'accompagnement des personnes, de nouveaux modes d'organisation, des plateformes numériques ou encore des robots intelligents.

Il conviendrait d'adapter au secteur associatif le CIR à travers un crédit d'impôt Innovation sociale. Celui-ci consisterait en un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les actifs employés sur des projets de recherche en innovation sociale. Les critères d'éligibilité des projets seraient définis par les pouvoirs publics, de concert avec les acteurs du secteur. Le crédit d'impôt Innovation sociale inciterait à employer des spécialistes et des experts pour favoriser l'émergence de l'innovation sociale.

PROPOSITION #2

> Créer un dispositif « Jeune association innovante » inspiré de celui mis en place par la Banque publique d'investissement pour les entreprises

Le dispositif « Jeune entreprise innovante » (JEI) a été mis en place par la Banque publique d'investissement (Bpifrance) pour inciter à créer de jeunes pousses technologiques sur le territoire national. Il permet aux entreprises éligibles à ce statut d'avoir accès à des avantages sociaux et fiscaux (exonération d'impôt sur les sociétés, cotisations patronales pour les personnels participant à la recherche, etc.).

Il conviendrait d'adapter ce système aux associations du secteur social, médico-social et sanitaire et de créer un dispositif « Jeune association innovante » (JAI). Les JAI bénéficieraient de critères d'éligibilité et d'avantages fiscaux et sociaux particuliers. Ce dispositif serait complémentaire au crédit d'impôt Innovation sociale.

PROPOSITION #3

> Améliorer, de façon significative, le volume des actions et d'accompagnements innovants portés via les fonds d'investissement régionaux

Les financements publics portés par les agences régionales de santé (ARS) au sein des fonds d'investissement régionaux (FIR) prévoient des appels à candidature qui peuvent être orientés vers des actions et des accompagnements innovants.

Ce dispositif devrait faire l'objet d'une contractualisation et d'une coordination avec les conseils départementaux et les services de l'État, afin de co-construire des réponses de santé publique. Nexem est prête à en assurer la promotion sur les territoires pour mieux repérer les dispositifs innovants et favoriser leur essaimage.

PROPOSITION #4

> Promouvoir les contrats à impact social (CIS) en les encadrant

Les CIS constituent un levier stimulant pour lancer de nouveaux programmes et financer l'innovation sociale et médico-sociale. Le système n'est pas voué à remplacer les modes de financement existants mais doit être réservé aux nouveaux projets.

Le fonctionnement actuel des CIS nécessite un travail de pédagogie en direction des pouvoirs publics et des associations. Par ailleurs, l'émergence d'un modèle de CIS socialement efficace dépend aussi d'un investissement accru des pouvoirs publics dans la phase de construction du modèle de mesure de performance et dans le calcul des rémunérations.

PROPOSITION #5

> Créer des ponts entre la recherche, les entreprises et les associations pour promouvoir l'innovation

L'innovation naît souvent de la rencontre entre la technologie, les connaisseurs d'un secteur et les attentes sociétales. L'action sociale et médico-sociale constitue un champ d'innovation en devenir qui repose sur la complémentarité entre les associations qui connaissent les publics accueillis et leurs besoins, les entreprises et centres de recherche qui créent des produits innovants au plan technologique.

Le modèle des « pôles de compétitivité » pourrait être adapté pour créer des « pôles d'innovation sociale et médico-sociale » qui favorisent les échanges, et donc la création de projets transversaux.

PROPOSITION #6

> Ouvrir un incubateur orienté vers les gestionnaires associatifs

Le lancement de projets associatifs innovants repose sur les conditions humaines de l'innovation, notamment en termes de lieu d'accueil, d'accompagnement entrepreneurial et de constitution d'un réseau. Pour le secteur privé lucratif ou pour les entreprises sociales, les incubateurs jouent un rôle grandissant dans l'écosystème de croissance. Cet échelon fait défaut dans le monde associatif. Il conviendrait d'ouvrir un incubateur associatif pour accompagner les projets de jeunes pousses associatives. Orientée en priorité vers celles-ci, la structure pourrait accueillir d'autres types d'organisations (entreprises sociales, coopératives, fondations...) pour nourrir les échanges.

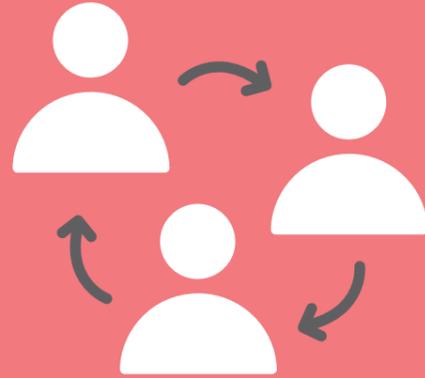
Nexem entend s'engager dans ce sens. Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales pourraient, de leur côté, faciliter la mise à disposition de lieux et s'investir dans la mise en relation nécessaire à la réussite des projets, sur le modèle de la French Tech.

PROPOSITION #7

> Lancer un débat national sur l'impact de la technologie dans l'action sociale et médico-sociale et ses conséquences à moyen terme

Le développement progressif de l'innovation technologique pose question sur le modèle d'action sociale et médico-sociale souhaité par la société. La technologie ayant la capacité d'imposer des modes d'action, il convient d'ouvrir un débat en amont de l'irruption, dans le secteur, de l'intelligence artificielle ou des robots aidants. Ce débat est politique, au sens où il ne faut pas le limiter à une approche prospective et théorique, mais l'aborder de façon réaliste et pragmatique.

Les parlementaires pourraient soulever cette question au cours du prochain quinquennat.



PROMOUVOIR

l'investissement social

L'action sociale et médico-sociale continue d'être considérée comme un secteur consommateur de ressources financières et humaines, et donc uniquement dépensier. Or, il s'agit d'une activité économique à part entière qui emploie près d'un million de salariés.

L'investissement dans ce secteur crée, en effet, de l'emploi, avec l'un des effets multiplicateurs les plus élevés de la dépense publique : 1 million d'euros publics investi dans l'accompagnement vers le logement crée, par exemple, 25 emplois quand 1 million d'euros publics investi dans l'industrie automobile en crée 4¹.

Les associations constituent des vecteurs de création d'emploi. En tant qu'employeurs, elles doivent jouer un rôle exemplaire sur les questions de formation ou de transition énergétique. En tant que productrices de services sociaux, elles constituent également un véhicule d'investissement, car les dépenses d'inclusion sociale créent un retour pour les finances publiques via la réussite des politiques menées et les économies et revenus induits à terme.

Cette dépense sociale a des effets positifs : par exemple, l'accompagnement d'un jeune en grande difficulté familiale par les services de protection de l'enfance, celui d'une personne à la recherche d'un emploi, d'un logement ou bien en formation, ou d'une personne en situation de handicap créent eux-mêmes de la valeur et contribuent à l'économie. C'est pourquoi l'action sociale et médico-sociale représente un véritable investissement pour la société.

Nos propositions en faveur de l'investissement social

PROPOSITION #8

Lancer des programmes de recherche sur la mesure de la valeur créée par l'action sociale et médico-sociale et par l'innovation

L'impact de l'investissement public comme privé dans le secteur est, à ce jour, peu mesuré. Le volume de création d'emplois et de valeur de chaque euro investi dans les différents services d'action sociale et médico-sociale n'est pas suffisamment étayé scientifiquement. Il reviendrait à des universités de lancer des programmes de recherche pour mesurer précisément l'impact économique du secteur et éclairer ensuite les décisions d'investissement public.

Nexem est prête à assumer ses responsabilités en participant à ces travaux et à mener des expérimentations dans ce domaine.

PROPOSITION #9

Simplifier l'accès à la formation professionnelle et encourager celle des jeunes sans qualification

La loi du 5 mars 2014 a reconnu la formation professionnelle comme un investissement permettant l'adaptation des structures aux évolutions des besoins des personnes accompagnées et la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Il convient donc de développer la qualification et les compétences des personnes fragiles, mais aussi celles de ceux qui les accompagnent.

Le développement du droit à l'accès à la formation est une des conditions essentielles de l'inclusion sociale et professionnelle.

PROPOSITION #10

Accélérer la transition énergétique du secteur via les ambassadeurs de l'efficacité énergétique

La fonction d'ambassadeur de l'efficacité énergétique a été créée pour proposer aux ménages un interlocuteur permettant de les guider et de les orienter dans leurs démarches.

Le rôle de ces ambassadeurs pourrait être élargi pour qu'ils soient les interlocuteurs des associations, dont la rénovation du patrimoine immobilier doit être accélérée.



CONSTRUIRE une Europe solidaire

La commission Juncker, et plus largement les instances dirigeantes de l'Union européenne, multiplient depuis quelques mois les signaux tendant à donner une dimension sociale aux politiques européennes. La commission a ainsi lancé la consultation sur le socle européen de droits sociaux. C'est aussi dans cet esprit qu'elle entend inciter les États membres à investir dans le capital humain et les infrastructures sociales. Elle considère que les États doivent s'engager dans les politiques promouvant la participation accrue au marché du travail et impliquer davantage les partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques publiques.

Cette nouvelle orientation est une opportunité et doit être soutenue par les décideurs politiques français.

Elle pourra être matérialisée par un assouplissement des règles du pacte de stabilité et de croissance, permettant d'investir dans les politiques sociales, de mieux utiliser les fonds européens et de partager davantage les bonnes pratiques.

Nos propositions en faveur d'une Europe solidaire

PROPOSITION #11

Assouplir le pacte de stabilité pour relancer l'investissement social

Face à la crise que connaît l'Europe, la commission Juncker met l'accent sur le volet social en ayant comme objectif un triple A social. Elle doit permettre aux États membres de mettre en œuvre des politiques permettant d'atteindre cet objectif.

Il est donc nécessaire d'obtenir un assouplissement des règles du pacte de stabilité et de croissance, via une clause d'investissement social, dont les États membres pourraient demander le bénéfice.

PROPOSITION #12

Faciliter l'allocation des fonds du plan Juncker au secteur de l'action sociale et médico-sociale

Le plan Juncker vise une relance de l'investissement public et privé à hauteur de 315 milliards d'euros dans l'Union européenne en 3 ans. Il repose sur l'allocation de fonds publics pour faciliter l'accès à des financements privés pour de grands projets d'infrastructure et pour les PME.

Le secteur de l'action sociale et médico-sociale, qui pèse plus de 10 % de l'emploi européen, est l'un de ceux qui créent le plus d'emplois. Or, il n'a bénéficié, pour l'instant, que d'1 % des fonds et garanties. Il conviendrait, dans le cadre du renouvellement de ce plan, d'augmenter très significativement la part des fonds affectés à l'action sociale et médico-sociale en les ouvrant à des projets sur le volet « Infrastructure et innovation ».

PROPOSITION #13

Promouvoir et simplifier l'accès des associations aux fonds structurels et d'investissement européens

Les fonds européens représentent seulement 1,1 % des ressources des associations agissant dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale en France. Ils sont donc peu utilisés, alors qu'ils pourraient contribuer fortement à une Europe sociale implantée dans les territoires et portée par la diversité des interventions associatives. Ils souffrent également d'une réputation de complexité qui dissuade d'y avoir recours.

Il est donc nécessaire de promouvoir ces fonds par des actions de communication, de pédagogie et d'accompagnement au montage de projets, notamment de la part des gestionnaires français de fonds européens. Il est également nécessaire de simplifier les conditions d'accès et d'obtention pour que le plus grand nombre d'acteurs associatifs puisse en bénéficier.

PROPOSITION #14

Partager les bonnes pratiques

Une partie de la population de chaque pays d'Europe est en situation de vulnérabilité. Des réponses différentes sont apportées et des expérimentations sont menées.

Pour améliorer l'accompagnement de ces personnes, il serait pertinent de partager, à une grande échelle, les pratiques, les expérimentations et les innovations dans le cadre d'un observatoire européen. Nexem est prête à assumer la création d'un tel projet avec le concours des pouvoirs publics.

